



## INFORMATIONS STATISTIQUES

### STATISTIQUE DE L'AIDE SOCIALE, RÉSULTATS 2013

En 2013, 62 114 personnes ont bénéficié au moins une fois durant l'année d'une ou de plusieurs des prestations sociales sous condition de ressources suivantes : aide sociale au sens strict, allocations de logement, prestations complémentaires à l'AVS/AI, avances de pensions alimentaires et prestations complémentaires familiales.

Ces bénéficiaires représentent 13,4 % de la population résidente (taux d'aide sociale au sens large).

Le risque de dépendre de l'aide sociale est plus élevé pour les femmes que pour les hommes, pour les étrangers que pour les Suisses.

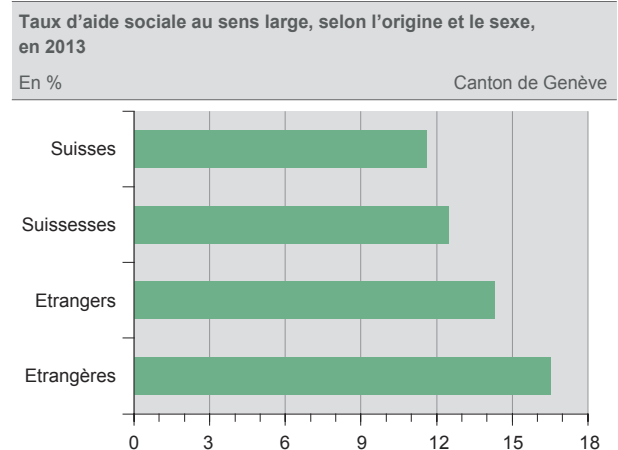
Un quart des bénéficiaires sont âgés de moins de 18 ans et 17 % ont plus de 65 ans. Les jeunes bénéficiaires, qui reçoivent des prestations via leurs parents, sont surreprésentés : ils constituent 19 % de la population résidente.

Dossiers, bénéficiaires et taux d'aide sociale, selon le type de prestations octroyées, en 2013

Canton de Genève

	Dossiers	Bénéficiaires	
		Effectif	Taux, en %
Aide sociale au sens large	...	62 114	13,4
Aide sociale au sens strict	14 975	25 067	5,4
<b>Autres prestations sous condition de ressources</b>			
Allocations de logement	7 879	22 965	5,0
Prestations compl. cantonales à l'AVS/AI	15 977	19 745	4,3
Avances de pensions alimentaires	959	2 039	0,4
Prestations complémentaires familiales	1 029	3 422	0,7

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale



Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 37 % vivent seuls et 21 % dans une famille monoparentale. Les personnes vivant au sein de ces deux types de ménage sont surreprésentées, puisque leur part s'élève respectivement à 19 % et à 10 % dans la population résidente. A l'inverse, les personnes qui vivent au sein d'un couple avec ou sans enfant sont proportionnellement moins nombreuses à dépendre de l'aide sociale.

Bénéficiaires de l'aide sociale au sens large et population résidente, selon le type de ménage, en 2012 ou 2013

	Canton de Genève			
	Aide sociale au sens large, en 2013		Population résidente, en 2012	
	Répartition, Nombre en %		Répartition, Nombre en %	
<b>Personnes vivant dans des ménages privés</b>				
Ménages d'une personne	22 202	36,6	78 862	18,8
Familles monoparentales	12 542	20,7	42 257	10,1
Couples avec enfant(s)	20 159	33,2	201 780	48,0
Couples sans enfant	5 362	8,8	78 571	18,7
Autres ou sans indication	382	0,6	18 684	4,4
<b>Total</b>	<b>60 647</b>	<b>100,0</b>	<b>420 154</b>	<b>100,0</b>

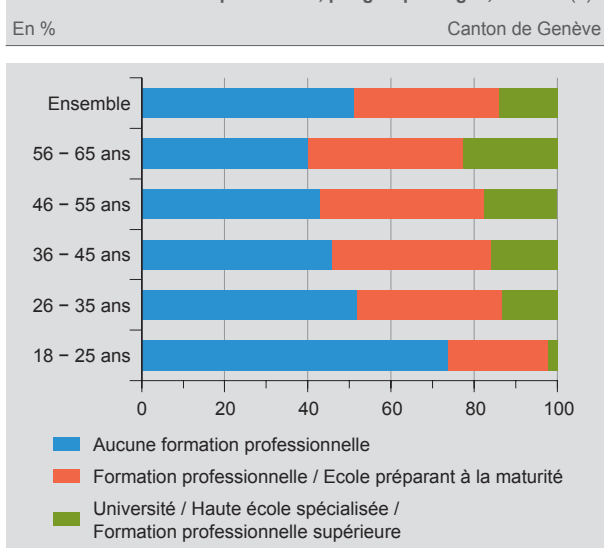
Source : OFS - Statistique de l'aide sociale / Relevé structurel

### Aide sociale au sens strict : prestation la plus fréquemment allouée

Avec 25 067 bénéficiaires, l'aide sociale au sens strict est la prestation la plus fréquemment allouée. Le nombre de bénéficiaires progresse de 2,0 % par rapport à 2012.

Certaines caractéristiques influent sur le risque de devoir recourir à l'aide sociale au sens strict. C'est le cas, par exemple, du niveau de formation. La moitié des bénéficiaires

Répartition des bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict selon la formation achevée la plus élevée, par groupe d'âges, en 2013 (1)



(1) Personnes dès 18 ans. Inconnus et non-réponse non compris.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

ciaires âgés de 18 ans ou plus (51 %) n'a aucune formation professionnelle. Cette proportion n'est que de 27 % dans la population résidente.

Ne pas avoir d'activité professionnelle influe également sur le risque de devoir recourir à l'aide sociale : 34 % des bénéficiaires âgés de 15 ans ou plus sont inactifs et 42 % en recherche d'emploi. Mais 24 % des bénéficiaires sont des actifs occupés, dont un tiers travaillent à plein temps.

### Une nouvelle prestation intègre le champ de la statistique...

Les prestations complémentaires familiales ont été intégrées au champ de la statistique en 2013. Cette prestation a pour but de venir en aide aux ménages avec enfant(s).

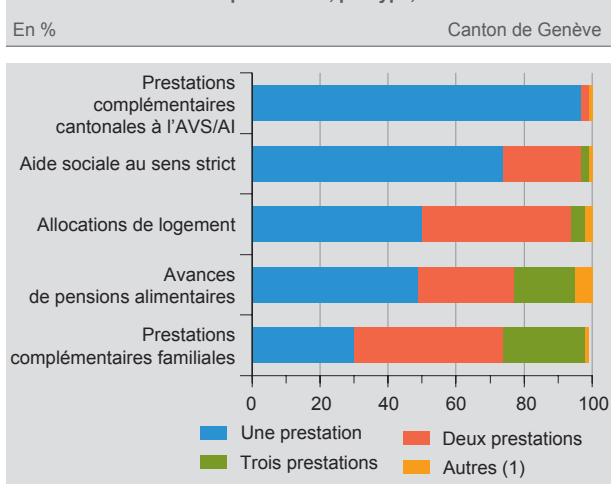
Ce sont 3 422 personnes, groupées dans 1 029 dossiers, qui ont reçu cette prestation en 2013. Cela correspond à 3,3 personnes par dossier. Quatre bénéficiaires sur dix vivent dans une famille monoparentale.

### ... et elle est celle qui est la plus souvent couplée à d'autres prestations

Parmi les dossiers de prestations complémentaires familiales, 70 % sont couplés avec une ou plusieurs autres prestations sous condition de ressources. A l'inverse, les prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI ne sont quasiment jamais associées à une autre prestation.

Trois quarts des dossiers d'aide sociale au sens strict sont des dossiers uniques, c'est-à-dire que les bénéficiaires

Répartition des dossiers correspondant aux prestations octroyées selon la combinaison de prestations, par type, en 2013



(1) Dont combinaisons de prestations au-dessous de 1 % des dossiers.

Source : OFS - Statistique de l'aide sociale

ficiaries de ce type d'aide ont touché uniquement cette prestation. La prestation qui lui est la plus souvent associée est l'allocation de logement (22 %) <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il n'est pas possible de toucher simultanément certaines prestations (prestations complémentaires familiales et aide sociale au sens strict, par exemple). Cependant, comme la statistique couvre une période s'étendant sur douze mois, il est possible de recevoir ces deux prestations successivement au cours de cette période.

## REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

### La statistique de l'aide sociale

Coordonnée à l'échelon du canton de Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), la statistique suisse de l'aide sociale a été conçue et mise sur pied par l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui en est le producteur. Elle dénombre les bénéficiaires de prestations sociales sous condition de ressources, décrit leurs principales caractéristiques socio-démographiques, la durée de l'octroi des aides perçues, la structure familiale des bénéficiaires et détermine le type de prestation octroyée.

La statistique suisse de l'aide sociale enregistre tous les dossiers des personnes qui touchent au moins une fois dans l'année civile des prestations d'aide sociale au sens strict ainsi que des prestations sous condition de ressources octroyées en amont des premières.

Un **dossier** ou une **unité d'assistance** est l'unité économique prise en considération pour l'attribution et le versement des prestations. Un dossier se compose d'un demandeur ainsi que des personnes à sa charge (conjoint, enfants, autres personnes à charge). Sont considérées ici comme **bénéficiaires** toutes les personnes d'une unité d'assistance, y compris le demandeur.

### Les prestations couvertes par la statistique de l'aide sociale

Les résultats 2013 pour le canton de Genève portent sur les prestations sociales sous condition de ressources suivantes :

#### Aide sociale au sens strict

Il s'agit des prestations d'aide financière accordées à toute personne majeure qui n'est pas en mesure de subvenir à son entretien ou à celui des membres de sa famille dont elle a la charge. La gestion de l'aide sociale au sens strict dans le canton de Genève est confiée à l'Hospice général.

#### Prestations complémentaires cantonales à l'AVS/AI (PCC AVS/AI)

Il s'agit de prestations destinées aux personnes âgées, aux personnes veuves, aux orphelins et aux personnes invalides dont les ressources ne permettent pas de faire face à leurs charges financières. Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

### Allocations de logement

Il s'agit d'une aide financière personnalisée aux locataires dont le loyer représente une part trop importante de leur budget. Cette prestation est gérée par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF).

### Avances de pensions alimentaires

Le canton de Genève accorde aux enfants et aux conjoints ou ex-conjoints des avances de contributions d'entretien s'ils ne peuvent obtenir régulièrement le paiement des contributions d'entretien. Ces avances sont gérées par le Service cantonal d'avance et recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA).

### Prestations complémentaires familiales

Ces prestations ont été intégrées au champ de la statistique de l'aide sociale en 2013. Elles ont pour but d'assurer un « revenu minimum d'aide sociale » aux ménages avec enfant(s). Ces prestations sont gérées par le Service des prestations complémentaires (SPC).

### Aide sociale au sens large

Grâce à l'attribution du nouveau numéro d'assuré AVS (NAVS13), l'Office fédéral de la statistique (OFS) repère et dénombre les bénéficiaires cumulant, au cours d'un exercice, plusieurs types de prestations. Dans l'optique de l'aide sociale au sens large, une personne qui, par exemple, reçoit des allocations de logement et des avances de pensions alimentaires n'est comptabilisée qu'une seule fois.

En théorie, le taux d'aide sociale au sens large s'obtient en calculant le rapport entre le nombre de personnes ayant bénéficié, au moins une fois durant l'année, d'une prestation financière octroyée par le canton et la population résidente permanente.

Pour l'instant, ce taux est calculé selon une méthode intermédiaire car le NAVS13 de certains membres de l'unité d'assistance autres que la personne de référence est inconnu. Le taux d'aide sociale au sens large doit donc être considéré comme une estimation.

## COMPLÉMENTS D'INFORMATION

[http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=13\\_03\\_2](http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=13_03_2)

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • [statistique@etat.ge.ch](mailto:statistique@etat.ge.ch) • [www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique)

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2015. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 08 – MARS 2015

13.03.2015

